



**SPANC**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif  
de la Commune de TIGEAUX**

**Formulaire de demande d'installation d'un dispositif  
d'assainissement non collectif relevant de l'arrêté du 27 Avril 2012**

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toutes demandes de réhabilitations d'un assainissement existant ou lors de dépôt d'un permis de construire

**Référence du dossier :** -----

(à compléter par le SPANC)

**I. Demandeur du projet d'assainissement**

**COORDONNEES DU PROPRIETAIRE**

Nom, Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal :----- Commune : -----

Téléphone : ----- Fax : ----- Mail : -----

**COORDONNES DE L'OCCUPANT** (s'il n'est pas le propriétaire)

Nom, Prénom : -----

Téléphone : ----- Fax : ----- Mail : -----

**ADRESSE DE L'INSTALLATION CONCERNEE**

Adresse : -----

Code postal :----- Commune : -----

Référence cadastrale : -----

**II. Concepteur du projet d'assainissement** (bureau d'études, architecte, entreprise, etc.)

Nom ou raison sociale : -----

Adresse : -----

Code postal :----- Commune : -----

Téléphone : ----- Fax : ----- Mail : -----

**III. Caractéristiques des locaux à desservir**

- Construction existante (maison / habitation) et réhabilitation d'un assainissement existant  
 Construction unique (maison / habitation) et construction d'un nouvel assainissement  
 Regroupement de plusieurs constructions (immeuble / lotissement)

(Dans le cas de plusieurs constructions regroupées, recopier le paragraphe suivant autant que nécessaire)

Référence construction \_\_\_\_\_ (indiquer le type et la destination du bâtiment)

**- Locaux d'habitation :** Résidence principale Résidence secondaire

Taux d'occupation à l'année : .....

 Construction neuve

N° de permis de construire .....

 Amélioration des locaux existants avec permis de construire (ou autres documents d'urbanisme)

N° de PC .....

 sans permis de construire

Nombre de chambre (ou pièces similaires comme bureau, bibliothèque ...) : .....

Nombre de pièces principales (hors cuisine, salle de bain et pièces techniques) : .....

Description de l'installation sanitaire envisagée et nombre d'unité :

WC : ..... Baignoire : ..... Douche : ..... Lavabo : ..... Evier : .....

**- Locaux professionnels**

Activité exercée : .....

Nature et qualité d'eau à traiter : .....

Nombre d'usagers : .....

Activité nécessitant des ouvrages d'assainissement spécifique : .....

Etude particulière fournie :

 oui  non

Obligatoire pour instruire le dossier

**- Alimentation en eau potable**Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable :  oui  non

Consommation en eau (dans le cas d'une maison existante)

ANNEE	N-1 :	N-2 :
Volume (en m3)		

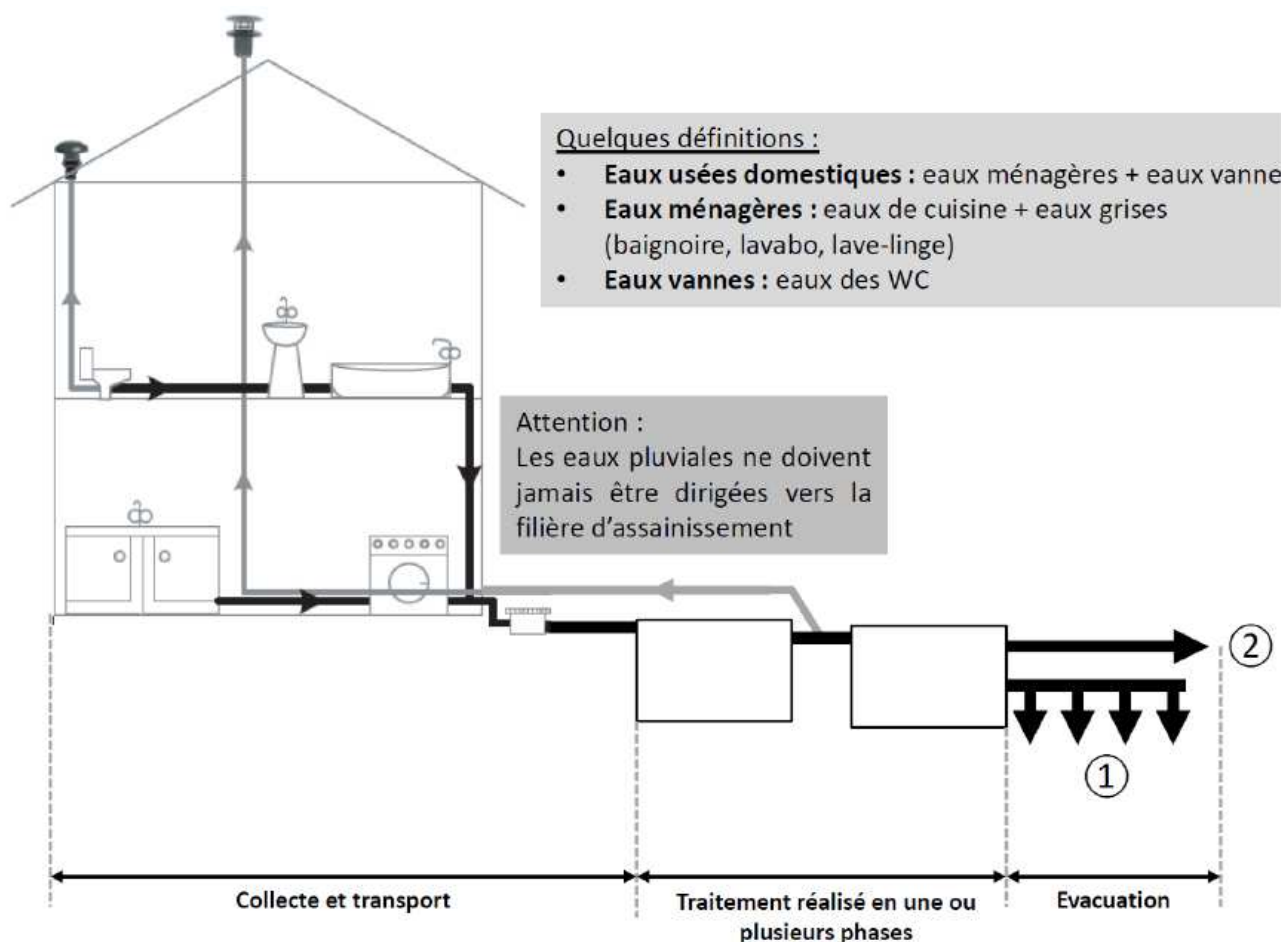
Utilisez-vous une alimentation privée en eau potable  oui  nonEn permanence  oui  nonPar période  oui  non

Précisez le type (puits, source, autres...) :

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain :  oui non



## V. Caractéristiques du projet d'assainissement non collectif



### ❖ Dispositif de prétraitement

Les eaux ménagères (EM) et les eaux vannes (EV) sont prétraitées séparément :  oui  non

Ouvrages de prétraitement :

Fosse toutes eaux de ..... m<sup>3</sup>,

Caractéristiques de la fosse (béton, polyéthylène, ...) : .....

Dalle de lestage (installation en présence d'eau) : .....

Dalle de protection (installation à forte profondeur ou sous surface roulante) : .....

Emplacement de la ventilation :  au dessus des locaux habités

autres (préciser) : .....

Bac dégraisseur de ..... litres

Préfiltre extérieur à la fosse de ..... litres

Autre (fosse étanche) : .....

### ❖ Dispositif de relevage (poste de relevage ou de refoulement)

Situé :  en amont de la fosse

en aval de la fosse

en aval du traitement

Implantation :  enterré

semi-enterré

hors-sol

Localisation : .....



- traitement en commun des urines et fèces
- traitement uniquement des fèces

Description et dimensionnement de l'aire de compostage des sous-produits issus des toilettes sèches : .....

.....  
.....

\*Dans le cas de la mise en œuvre de toilettes sèches, le propriétaire devra préciser dans la liste ci-dessus la filière d'assainissement mise en œuvre pour le traitement du reste des eaux usées de la maison.

❖ Dispositif d'évacuation des effluents traités

- évacuation par le sol en place (cas des filières non drainées)
- irrigation souterraine des végétaux (non utilisés pour la consommation humaine) :  
 Type : .....  
 Dimensionnement : ..... (joindre la fiche technique)
- évacuation vers un système de dispersion (tranchées de dispersion ou tunnels d'infiltration) :  
 Type : .....  
 Dimensionnement : ..... (joindre la note de calcul)
- évacuation vers le milieu hydraulique superficiel (selon article 12 de l'arrêté du 07/03/12) :  
 Nature de l'exutoire (fossé, cours, d'eau, etc.) : .....  
 localisation : .....

*Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel est soumis à l'autorisation du gestionnaire du milieu récepteur. Joindre la demande d'autorisation de déversement et l'autorisation écrite de déversement de la part du gestionnaire du milieu récepteur.*

- évacuation par puits d'infiltration\* (selon article 13 de l'arrêté du 07/03/2012) :  
 Nature et profondeur de la couche géologique utilisée : .....  
 Perméabilité de la couche géologique utilisée : .....  
 Caractéristique et dimensionnement du puits d'infiltration : .....

**Joindre la demande de dérogation pour la mise en œuvre d'un puits d'infiltration et la dérogation du Syndicat d'Assainissement pour la mise en œuvre du puits d'infiltration.**

\* le puits d'infiltration est soumis à dérogation de la collectivité compétente sur la base d'une étude de conception comprenant une étude hydrogéologique et l'étude d'incidence du puits d'infiltration sur les captages en eau potable, permettant de justifier, entre autre, les prescriptions annoncées dans l'annexe 1 de l'arrêté du 07/03/2012 : "Un puits d'infiltration ne peut être installé que pour effectuer le transit d'eaux usées ayant subi un traitement complet à travers une couche superficielle imperméable afin de rejoindre la couche sous-jacente perméable et à condition qu'il n'y ait pas de risques sanitaires pour les points d'eau destinés à la consommation humaine."

**VI. Indications complémentaires du pétitionnaire**

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

**VII. Engagement du propriétaire et de l'installateur**

Le propriétaire s'engage :

- à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur ;
- à réaliser les travaux uniquement après la réception de l'avis du SPANC, selon le projet validé et en tenant compte des préconisations indiquées par le SPANC ;
- à réaliser l'installation conformément au DTU 64.1, aux règles de l'art et aux prescriptions des fabricants ;

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC une semaine avant, du commencement du chantier et deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement.

Le propriétaire s'engage à avoir pris connaissance du règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif de la commune de Tigeaux, notamment des conséquences légales en cas de non-respect de la réglementation relative aux installations et des redevances instituées pour les contrôles de conception, d'implantation et de bon exécution des travaux d'assainissement non collectif.

***Un contrôle d'exécution sera réalisé à la fin des travaux d'assainissement, avant que les tranchées ne soient bouchées, afin de vérifier la réalisation de la filière d'assainissement conformément aux règles de l'art.***

Le propriétaire  
(date et signature)

L'installateur  
(Coordonnées, date et signature)

Date envisagée pour le début des travaux : .....

### PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC

- Le présent formulaire dûment complété et signé
- Un plan de situation
- La copie du permis de construire et notamment le plan masse et le(s) plan(s) intérieur(s)
- Un plan d'implantation de la filière d'assainissement avec les bâtiments existants et/ou projetés, les aménagements de la parcelle existants et/ou projetés (voirie, terrasse, végétation, etc.) les limites parcellaires, pente du terrain, fil d'eau des ouvrages d'assainissement, etc.
- Etude de sol et de définition du système d'assainissement
- Autorisation de déversement des effluents traités par le gestionnaire du milieu récepteur (le cas échéant)
- Etude hydrogéologique et de conception pour l'évacuation des effluents traités par un puits d'infiltration (le cas échéant)

Dossier à transmettre au :

Mairie de Tigeaux  
Service SPANC  
28, rue du Grand Morin  
77 163 TIGEAUX